



INCENDIE DANS UN APPARTEMENT

Par **PEDRO**, le **23/03/2009** à **22:04**

un incendie a eu lieu dans un appartement occupé par un locataire. Le sinistre a provoqué des dégâts dans des logements mitoyens et des parties communes. Montant 200 000 euros. Le locataire ne possède plus d'assurance multirisques habitation depuis le mois d'octobre 08 (exclu par son assureur pour non-paiement). Il n'est pas solvable. Le propriétaire bailleur ne possède pas d'assurance. Le syndic nous a informé que l'assurance de la copro allait prendre à son compte le sinistre, et de facto, engendrer une augmentation substantielle de notre assurance en 2010. Est-ce normal de payer en lieu et place du locataire et/ou du propriétaire. Peut-on refuser de payer ladite augmentation ?